

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL DU

20/01/2017

Mr PICAUD doyen de l'assemblée ouvre la séance à 17 heures en installant les membres du comité syndical dans leurs fonctions. Sur 63 délégués, étaient présents 61 délégués titulaires et un délégué suppléant et Mr le Président a enregistré 4 procurations. La condition du quorum étant remplie Mr PICAUD a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Une seule candidature a été enregistrée celle de Mr Yves GENDRY.

Résultat élection Présidence :

Mr GENDRY 56 Voix 2 Nuls 4 Blancs 1 voix pour Mr Flayac

Mr Gendry est élu président.

Suite à son élection Mr Gendry remercie les délégués de leur confiance et propose de fixer le nombre de vice-présidents à 13. Passage au vote. Résultat de la fixation du nombre de vice-président : contre 1, abstention 0 et pour 62.

Monsieur le Président propose délire les 13 vice-présidents.

Résultat élection Vice-président :

Mr PICAUD Marcel

57 voix 4 blancs 1 nul 1 voix Mr GUINOT J F

Mr ROLLAND Dominique

58 voix 4 blancs 1 nul

Mr SICARD Michel

57 voix 3 blancs 3 nuls

Mr GUINOT Jean François

58 voix 3 blancs 2 nuls

Mr BOUCHAUD Gérard

60 voix 3 blancs

Mr MORAND Gérard

59 voix 3 blancs 1 nul

Mr NOBLE Sylvain

59 voix 3 blancs 1 nul

Mr FRICONNET Jean Luc

59 voix 3 Blancs

Mr VIDAL Gérard

58 voix 3 Blancs 1 nul

Mr CHEVALLIER David

42 voix contre 18 voix pour Mr DUVERGNE Jean François 2 blancs 1 nul

Mr VIGNAUD Michel

56 voix 6 blancs

Mr BOURNIER Jean Pierre

34 voix contre 11 pour Mr NAVETCH H

10 pour Mr FRANCOIS B

1 pour Mme TRIMOULINARD D et 7 nuls

Mr MADIER Pierre

47 voix contre 12 pour Mme TRIMOULINARD D

1 pour Mr BORDAS

2 blancs et 1 nul

Monsieur le Président propose d'intégrer au bureau Syndical dix autres membres. Les candidatures sont les suivantes :

Mme PINARD, Mme POIRIER, Mme BEAU, Mr FRANCOIS, Mme TRIMOULINARD, Mr DUBUISSON, Mr NAVETCH, Mr GUITON, Mr MOURGUES, Mr AVRIL

Les candidatures sont adoptées à l'unanimité.

Le Président aborde ensuite plusieurs sujets :

- **Indemnités de Fonction**

Mr le Président propose aux délégués de fixer les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents au taux suivants :

25.59% de l'indice brut 1015 pour le Président

10.24% de l'indice brut pour les Vice-présidents

La proposition est adoptée à l'unanimité

- **Délégations du Président**

Mr le Président propose dans un souci d'efficacité et de réactivité de donner délégation au président pendant son mandat d'une partie des attributions (voir détail dans la délibération).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Délégué CHARENTE EAUX** Mr le Président expose qu'il faut nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au comité syndical de CHARENTE EAUX. Mr Le Président demande s'il y a des candidatures. Mr SICARD Michel propose sa candidature au poste de titulaire et Mr ROLLAND Dominique au poste de suppléant. Après avoir proposé sa candidature au poste de suppléant Mr FRANCOIS Bernard se retire.

Les candidatures de Mr SICARD et de Mr ROLLAND sont adoptées à l'unanimité.

- **Appel à projet Dossier Adour Garonne**
Mr le Président explique que certains anciens syndicats constituaient des dossiers pour l'Agence Adour Garonne afin de pouvoir bénéficier de subvention pour des travaux concernant la réduction des fuites sur les réseaux d'eau. Mr Le Président demande l'accord au comité de poursuivre ses dossiers.

La demande est acceptée à l'unanimité

- **Création d'une Régie**

Mr le Président expose au comité syndical que sur certains anciens syndicats (Luxé, Confolens, Argenton Lizonne) une régie avait été créée afin de pouvoir recevoir les paiements des factures d'eau. M. le Président propose donc de créer dans le nouveau syndicat une régie principale ainsi que des régies secondaires correspondant à chaque antenne.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Indemnités du Trésorier**

Mr le président propose de fixer les indemnités du Trésorier. Il propose l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de documents budgétaires au taux de 100%.

La proposition est retenue à l'unanimité.

- **Taux de promotion pour avancement de grade**

Mr le président explique qu'une délibération doit être prise pour fixer le taux de promotion pour les avancements de grade. Il propose le taux de 100% pour tous les grades.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée vers 21 heures.